Délibération n° 2025-I- 003

Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le vingt et un janvier deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Comité syndical, convoqué le quatorze janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Mme Cressens, Présidente de l'EPTB Isère.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	Présent
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent
Syndicat du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Présent
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Présent en visio
Conseil Départemental de la Savoie	Annick CRESSENS	Présente
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie OLMOS	Suppléée par M Jean-Yves PORTA en visio
Conseil Départemental de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Nathalie NIESON	Suppléée par M Fabrice BAR en visio
ARCHE Agglo	Jean-Paul VALLES	Présent en visio
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse	Jean-Marie LABLANQUI	Présent
Conseil Départemental de la Drôme	David BOUVIER	Présent
Communauté de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	/
Syndicat Mixte CLEDA	Laurent DAUMARK	Présent en visio
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Eric PEYTHIEU	/

PREFECTURE DE L'ISERE
03 FEV. 2025
SECTION COURRIER

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit :

A travers ce débat, il s'agit de présenter les orientations budgétaires de l'EPTB Isère pour 2025, année de démarrage de cet établissement.

Contexte économique et financier

Le contexte économique et financier en France est caractérisé par un déficit public marqué en 2024. Le Projet de loi de finances 2025 reste à préciser, il devrait viser à maîtriser le déficit public et des efforts d'économies budgétaires pourraient être demandés aux collectivités locales.

Cette situation impacte les membres de l'EPTB Isère soit directement pour les Départements et les Intercommunalités (EPCI à fiscalité propre) soit indirectement pour les syndicats.

Orientations budgétaires

L'EPTB Isère est créé à compter du 1er janvier 2025. Ce nouvel établissement n'a pas vocation à porter des investissements au regard de ses missions statutaires (animation, coordination, conseils, études). Ainsi le budget de l'EPTB Isère sera centré sur la section Fonctionnement d'autant plus que les moyens matériels de l'EPTB (locaux, mobiliers, voitures) feront l'objet d'une convention de moyens mis à disposition par le syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI). Cependant l'EPTB pourra être amené à réaliser ponctuellement quelques dépenses d'investissement.

Fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 correspondront aux dépenses de personnels et aux indemnités des élus, au remboursement des moyens matériels et administratifs mis à disposition par le SYMBHI et aux frais d'études prévus en 2025.

Concernant les frais de personnel, ils seront répartis entre les salaires du chargé de mission qu'il est prévu d'embaucher au cours du premier semestre 2025 (profil ingénieur, poste de catégorie A) et les remboursements des deux agents mis disposition chacun à hauteur de 50% respectivement par le Département de l'Isère (poste de Directeur de l'EPTB Isère _ mi-temps) et de la Savoie (poste de chargé de mission _ mi-temps). Les missions de ces trois agents font l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'eau dans les conditions du 12ème programme de l'Agence de l'eau.

Le montant global prévisionnel est évalué à 170 000€, y compris les indemnités des élus (évaluées à 5000€).

Concernant les moyens matériels (locaux, informatique, véhicules) et administratifs (gestion RH, budget, marchés, secrétariat), ils seront mis à disposition par le SYMBHI, contre remboursement, via une convention de moyens. Le montant prévisionnel est évalué à environ 40 000€.

Les frais d'études 2025 correspondront aux dépenses de l'étude structurelle sur la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isère. Ce projet d'étude découle des recommandations du comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée d'octobre 2023 que l'ABVI a décidé de suivre. Ce projet d'étude a fait l'objet d'une note stratégique rédigée à la suite d'un stage. Lors de l'année 2025 un second stage est prévu pour construire la partie prélèvements de cette étude en relation étroite avec les membres de l'EPTB Isère et les autres acteurs institutionnels. En parallèle une experte indépendante a été missionnée par l'ABVI pour rédiger le cahier des charges de cette future étude. Le montant prévisionnel dédié à ces frais d'étude en 2025 est évalué à 100 000€.

Le montant total prévisionnel de dépenses 2025 s'élève à 310 000€.

Recettes

Les recettes de fonctionnement de l'année 2025 correspondront aux contributions des membres, aux subventions de l'Agence de l'eau et au solde ABVI.

Les contributions des membres de l'EPTB pour l'année 2025 sont évaluées à 202 500€ (la répartition de ce montant sera faite au prorata du nombre de voix comme le prévoit l'article 13 des statuts) ; cela correspond à la cible fixée lors de la phase de création de l'EPTB Isère (cible des contributions : 200 000€/an). Les participations des membres représentent 65% des recettes, ce qui s'explique par le fait que 2025 est une année de démarrage (les subventions Agence de l'eau sont limitées à des avances).

Les recettes 2025 incluent les avances des subventions de l'Agence de l'eau dédiées respectivement :

1. aux missions des agents de l'EPTB Isère de l'année 2025 (le solde sera rattaché au budget 2026);
2. à l'étude structurelle sur la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isère.

Les avances de l'Agence de l'eau correspondront à 50% des montants de subventions octroyées.

Le montant global de ces avances est estimé à 77 500€.

Le solde de l'ABVI complètera le volet recettes du budget de l'EPTB Isère. Le montant prévu est de l'ordre de 30 000€.

Le montant total prévisionnel des recettes 2025 s'élève à 310 000€.

Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette

L'EPTB est une nouvelle structure qui n'hérite d'aucune dette.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité de prendre acte des orientations budgétaires de l'EPTB pour 2025.

Fait à Grenoble, le 3 février 2025

Extrait certifié conforme,
La Présidente

Annick CRESSENS